

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 11 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2023\_D030\_FCT

En l'an deux-mille vingt-trois, le mardi 17 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 11 octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS :** BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, CAUDAL Claude, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARIAS Philippe, PIPAUD Vincent

**ETAIENT REPRESENTES :** BRIAND Pascale par GILLET Patrick, BUTON Didier par COUTANCEAU Jacques, FERRER Jean-Bernard par PIRAUD Laurent, GRALL Yoann par RETUREAU Pascal, HUGUES Claire par ROCHER Hubert, PEROYS Bernard par ROBIN Laurent

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :** ROUSSEAU Sébastien donne pouvoir à CHIFFOLEAU Stéphane

**ETAIENT EXCUSES :** GISBERT Thomas, PETRARU Cyril

**ETAIENT ABSENTS :** DENIS Pascal, GRONDIN Raoul, GABORIT Fabien, SIGWALT Richard

**Elu secrétaire de séance :** RETUREAU Pascal

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

\*\*\*\*\*

<b>OBJET :</b>	<b>FONCTIONNEMENT – Création du comité consultatif « Gestion hydraulique » et désignation de ses représentants</b>
----------------	--

Le Président expose :

Comme le prévoit les statuts du SMBB, le Comité syndical peut créer des comités consultatifs sur toutes affaires de la compétence Syndicat, sur tout ou partie du périmètre statutaire. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au comité, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Président, le Comité syndical en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Le Président rappelle que lors de sa séance du 10 juillet 2023, le Comité syndical a validé la mise en place de conventions de prestations de services ou de gestion, relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques sur le marais breton réalimenté et le secteur de Machecoul.

Comme le prévoit ces conventions, le Président propose de créer un comité consultatif « Gestion hydraulique » entre les gestionnaires, les propriétaires et les bénéficiaires pour :

- Faire le bilan technique et financier de l'année écoulée.
- Fixer les perspectives en fonctionnement et en investissement.
- Discuter des participations financières.

Pour rappel, ces conventions concernent 9 ouvrages répartis géographiquement de la manière suivante :



1	Vannage du Port du Collet
2	Vannage du Fresne
3	Vannage de la Gravelle
4	Vannage de Port la Roche (Falleron)
5	Vannage de la Taillée Gouine
6	Vannage du « Pont de Challans »
7	Vannage de la Pierrière
8	Vannage de Millac
9	Pompe du « Pont de Challans »

Sur avis du Bureau syndical, le Président propose que ce Comité consultatif soit installé pour le temps du mandat et composé de :

- Le Président du SMBB
- 6 représentants issus du Comité syndical :
  - o 2 pour Pornic agglo
  - o 2 pour Sud Retz Atlantique
  - o 2 pour Challans Gois communauté
- 3 représentants de l'Union des Syndicats des Marais Sud Loire
- 1 représentant de l'Association d'irrigation du secteur des Marais du Sud-Loire
- 1 représentant du SIVOM du Port du Collet
- 1 représentant du Syndicat Mixte de Grand-Lieu (lié à la mise à disposition d'éclusiers)

\*\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,**

- Adopte la mise en place d'un comité consultatif « Gestion hydraulique » pour le marais breton réalimenté et le secteur de Machecoul et ce, le temps du mandat électif des délégués du SMBB.
- Fixe sa composition à 13 membres répartis de la manière suivante :
  - o Président du SMBB
  - o 6 représentants issus du Comité syndical du SMBB :
    - 2 pour Pornic agglo Pays de Retz
    - 2 pour Sud Retz Atlantique
    - 2 Pour Challans Gois communauté
  - o 3 représentants de l'Union des Syndicats des Marais Sud Loire
  - o 1 représentant de l'Association d'irrigation du secteur des Marais du Sud-Loire
  - o 1 représentant du SIVOM du Port du Collet
  - o 1 représentant du Syndicat Mixte de Grand-Lieu

- Désigne les 6 représentants du SMBB suivants :

Pour Pornic agglo Pays de Retz :	- CAUDAL Claude - PIRAUD Laurent
Pour Sud Retz Atlantique :	- BATARD Yves - ROBIN Laurent
Pour Challans Gois communauté :	- GRALL Yoann - RETUREAU Pascal

- Décide que la Présidence de ce comité consultatif sera assurée par M. BILLON Jean-Yves.
- Demande au Président de transmettre cette décision aux structures identifiées pour une désignation de leurs représentants.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,  
Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte  
de la Baie de Bourgneuf,  
Monsieur Jean-Yves BILLON

